	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/ 10
		Révision nr : 2
	<b>COPPER</b>	Date d'émission : 17/12/2012
		Remplace la fiche : 02/02/2011

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale : COPPER  
 Nom chimique de la substance : cuivre  
 N° CE : 231-159-6  
 N° CAS : 7440-50-8  
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119480154-42-0073

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) particulière(s) : Intermédiaire,  
 Catalyseur,  
 à particules,  
 Alliage,  
 Préparation,  
 Immersion,  
 poudre,  
 Revêtement,  
 Vaporisation,  
 Article,  
 Soudage .

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Trafigura Beheer BV  
 Gustav Mahlerplein 102, ITO Tower - 20th Floor  
 1082 MA Amsterdam, The Netherlands  
 Tel.+31 20 504 1852  
 Adresse e-mail:TrafiguraReach@trafigura.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +32 3 575 03 30 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.)

#### BELGIE/BELGIQUE

Centre Anti-  
 Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale +32 70 245 245  
 c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid

#### FRANCE

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de  
 Paris +33 1 40 05 48 48  
 Hôpital Fernand Widal


#### SWITZERLAND

Centre Suisse d'Information Toxicologique  
 Swiss Toxicological Information Centre +41 44 251 51 51

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1. Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/ 10
		Révision nr : 2
	<b>COPPER</b>	Date d'émission : 17/12/2012
		Remplace la fiche : 02/02/2011

Classification CLP : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Non classé

### 2.1.2. Classification conformément aux Directives UE 67/548/CE ou 1999/45/CE

Classification : Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 67/548/CEE.

Non classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### 2.2.1. Étiquetage conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Non applicable.

### 2.2.2. Étiquetage selon les Directives (67/548/CEE - 1999/45/CE)

Sans rapport

## 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas de classification : Risque d'explosion de poussière.  
Résultats des évaluations PBT et VPVB  
Substance PBT non classée  
Substance VPVB non classée

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants


### 3.1. Substances

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE
cuivre	(N° CAS) 7440-50-8 (N° CE) 231-159-6 (N° index CE) -	~ 100	Non classé
Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
cuivre	(N° CAS) 7440-50-8 (N° CE) 231-159-6 (N° index CE) -	~ 100	Non classé

Pour le texte complet des phrases R- et H- dans cette section, voir section 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/ 10
		Révision nr : 2
	<b>COPPER</b>	Date d'émission : 17/12/2012
		Remplace la fiche : 02/02/2011

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation	: Maintenir la victime au repos. Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ingestion	: Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin.
Conseils supplémentaires	: Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Traiter de façon symptomatique.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: tel qu'il est offert : Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme. L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. L' inhalation des fumées peut provoquer la fièvre des fumées métalliques.
Contact avec la peau	: Pas d'effets adverses prévus.
Contact avec les yeux	: Pas d'effets adverses prévus.
Ingestion	: Pas d'effets adverses prévus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Données non disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction


Moyen d'extinction approprié	: Utiliser un produit chimique sec, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant aux alcools.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	: Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	: Non inflammable.
Dangers spécifiques	: Produits de décomposition qui peuvent se dégager : CuOx Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers	: Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
-----------------------	---

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/ 10
		Révision nr : 2
	<b>COPPER</b>	Date d'émission : 17/12/2012
		Remplace la fiche : 02/02/2011

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Voir également section 8 .  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Conseil pour les services de secours : Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement de protection adapté individuel peut intervenir.  
Voir également section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

- Voir également section 8  
Voir également section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**


- Manipulation : Porter un équipement de protection individuel.  
Voir également section 8 .  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Durant les opérations de manutention:  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la section 10.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. 50
- Matériel d'emballage : Conserver dans le conteneur d'origine.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Données non disponibles

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/ 10
		Révision nr : 2
	<b>COPPER</b>	Date d'émission : 17/12/2012
		Remplace la fiche : 02/02/2011

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle


Limite(s) d'exposition :

<b>cuivre (7440-50-8)</b>		
Autriche	MAK (mg/m <sup>3</sup> )	0,4 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Bulgarie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Grèce	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Grèce	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Lettonie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,5 mg/m <sup>3</sup>
Espagne	VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VME (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	MAC TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Hongrie	AK-érték	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Hongrie	CK-érték	0,4 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Lituanie	IPRV (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Korttidsverdi) (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Roumanie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,50 mg/m <sup>3</sup>
Roumanie	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	1,50 mg/m <sup>3</sup>
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Slovaquie	NPHV (Hraničná) (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>

Procédures recommandées de contrôle : Contrôle et mesure de l'exposition individuelle  
Mesure de la concentration dans l'air

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/ 10
		Révision nr : 2
	<b>COPPER</b>	Date d'émission : 17/12/2012
		Remplace la fiche : 02/02/2011


Protection respiratoire	:	N'est pas exigée dans les conditions normales. En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Respirateur avec un masque complet Type de filtre recommandé: P (EN143)
Protection des mains	:	N'est pas exigée dans les conditions normales.
Protection oculaire	:	N'est pas exigée dans les conditions normales.
Protection de la peau et du corps	:	Salopette, tablier et bottes recommandés
Protection contre dangers thermiques	:	Utiliser un équipement spécialisé.
Mesures d'ordre technique	:	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Utiliser une ventilation adéquate et/ou des mesures techniques pour les opérations à haute température pour éviter l'exposition aux vapeurs. Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions Éviter la formation de poussière. Fumées Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Voir également section 7
Contrôle d'exposition de l'environnement	:	L'air extrait doit être traité avec de l'équipement agréé avant d'être recyclé au zone de travail. Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	solide
Couleur	:	aucune donnée disponible
Odeur	:	aucune donnée disponible
pH	:	non applicable
Point/intervalle de fusion	:	~ 1083 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	~ 2567 °C
Point d'éclair	:	non applicable
Taux d'évaporation	:	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Le produit n'est pas inflammable.
Limites d'explosivité	:	non applicable
Pression de vapeur	:	non applicable
Densité de vapeur	:	non applicable
Densité	:	~ 8,89 g/cm <sup>3</sup> (@ 20°C)
Hydrosolubilité	:	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	aucune donnée disponible
Viscosité	:	non applicable
Propriétés explosives	:	non applicable
Propriétés comburantes	:	non applicable

### 9.2. Autres informations

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7/ 10
		Révision nr : 2
	<b>COPPER</b>	Date d'émission : 17/12/2012
		Remplace la fiche : 02/02/2011

Données non disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### **10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir également section 10.5

### **10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Données non disponibles

### **10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Voir également section 7

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts, Agent oxydant . Voir également section 7

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : CuOx

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)  
pH: non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)  
pH: non applicable

Sensibilisation respiratoire/cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)


Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8/ 10
		Révision nr : 2
	<b>COPPER</b>	Date d'émission : 17/12/2012
		Remplace la fiche : 02/02/2011

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

#### Information supplémentaire

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques, Voir section 4.2.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques : Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

cuivre (7440-50-8)	
CL50/96h/poisson	0,0068 - 0,0156 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas)
CE50/48h/daphnies	0,03 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,0426 - 0,0535 mg/l (Exposure time: 72 h - Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
CL50 poissons 2	< 0,3 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 autres organismes aquatiques 2	0,031 - 0,054 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non applicable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau : non applicable

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire : Non applicable.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination


#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Emballages contaminés : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.



	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 9/ 10
		Révision nr : 2
	<b>COPPER</b>	Date d'émission : 17/12/2012
		Remplace la fiche : 02/02/2011

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU : NA

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies : NA

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.3.1. Transport par voie terrestre

ADR/RID : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### 14.3.2. Transport par voie fluviale (ADN)

ADN : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### 14.3.3. Transport maritime

IMDG : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.  
Classe : Non applicable

#### 14.3.4. Transport aérien

ICAO/IATA : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.  
Classe : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : NA

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Non applicable.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions spéciales : Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Code: IBC : Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires


### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Restrictions d'utilisation : Non applicable.

Ce produit contient un ingrédient conforme à la liste des substances candidates de l'Annexe XIV de la Réglementation REACH 1907/2006/CE. : Aucun

Autorisations : Non applicable

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 10/ 10
		Révision nr : 2
	<b>COPPER</b>	Date d'émission : 17/12/2012
		Remplace la fiche : 02/02/2011

### 15.1.2. Directives nationales

DE: WGK : nwg

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été effectuée pour cette substance.

## SECTION 16: Autres informations

Sources des principales données utilisées dans la fiche : European Chemicals Bureau

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: : 2,4,8,14

Abréviations et acronymes :  
 ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin  
 ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging Regulation (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage selon 1272/2008/CE)  
 IATA = International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)  
 IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (le code maritime international des marchandises dangereuses)  
 LEL = Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité  
 UEL = Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)  
 vPvB = très persistante et très bioaccumulable (tPtB).  
 WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)  
 TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
 TLV = Valeurs seuil  
 STEL = Valeur limite à court terme  
 NA = non applicable  
 PBT = persistante, bioaccumulable et toxique

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive CEE 1999/45/CE, 67/548/CE, 1272/2008/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.